



DECISION DU MAIRE N°DEC2023-038

**FIXATION DES TARIFS DES PRODUITS MIS A LA LOCATION PAR
LA REGIE DE RECETTES
« LOCATION DE MATERIEL ET FRAIS DE TRANSPORT ».**

Nomenclature ACTES : 7.10

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriales,

- Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22, modifié par le décret n° 2022-1698 du 28 décembre 2022 ;

- Vu le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

- Vu la décision n° 074-2021 portant création d'une régie de recettes pour la location de matériel et frais de transport ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des produits mis à la location,

DECIDE

ARTICLE 1 : De fixer les tarifs des produits mis à la location par la régie de recettes « location de matériel et frais de transport » de Sausset-les-Pins de la façon suivante :

MATERIEL	TARIF
<i>Chaise</i>	<i>1€ l'unité</i>
<i>Bancs</i>	<i>1€ l'unité</i>
<i>Table</i>	<i>2€ l'unité</i>
<i>Transport et manutention</i>	<i>20€</i>
Chèque de caution d'un montant de 50 € Cinquante euros	



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 03/05/2023

Reçu en préfecture le 03/05/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230420-DEC2023_038-CC



(Conservé en cas de détérioration du matériel)

Location gratuite pour les associations saussetoises

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des services et le comptable assignataire sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 20/04/2023



Le Maire,
Maxime MARCHAND